## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Saley G. SAKA Ministre du Développement Rural de l'Intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE Ministre des Finances pour compter du 23 Juillet 1998.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la

République du Bénin

 VU : La Proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996;

VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement :

## DECRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: Pour compter du 23 Juillet 1998, Monsieur Saley G. SAKA, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.